

# Parliamentary **Assembly** **Assemblée** parlementaire



**AS/Per (2008) PV 1**  
20 juin 2008

## **Commission permanente**

**Procès-verbal<sup>1</sup>**

**de la réunion tenue  
à Stockholm  
le 29 mai 2008**

---

<sup>1</sup> Approuvé par l'Assemblée le 23 juin 2008.

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

**M. de Puig, Président de l'Assemblée**, ouvre la réunion à 13 heures 30 et remercie le parlement suédois, la délégation parlementaire suédoise et son Président, M. Lindblad, pour leur invitation à tenir la réunion de la Commission permanente à Stockholm et pour leur hospitalité.

Il appelle la Commission permanente à observer une minute de silence en hommage à Lord Burlison, membre de la délégation parlementaire britannique, décédé le 20 mai 2008.

## 2. ALLOCUTION DE BIENVENUE DE M. PER WESTERBERG, PRÉSIDENT DU RIKSDAG

**M. Westerberg, Président du Riksdag**, souhaite à la Commission permanente la bienvenue au parlement suédois. La délégation parlementaire suédoise, à laquelle il a appartenu, témoigne d'un engagement profond et enthousiaste pour les travaux de l'Assemblée parlementaire et les activités du Conseil de l'Europe, comme en atteste leur participation active aux sessions. Le rôle normatif du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'Etat de droit est largement reconnu ; son système unique de traités et de conventions est indispensable au développement démocratique de l'Europe et à sa stabilité ; c'est également une source d'inspiration pour les parlements nationaux et les citoyens. Le Riksdag soutient pleinement les activités du Conseil de l'Europe. Il a ainsi, par exemple, tenu plusieurs séminaires dans le cadre de la campagne du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence domestique.

**Le Président** remercie M. Westerberg pour son discours. Il souhaite la bienvenue à Mme Malmström, ministre des Affaires européennes. Les documents présentant les priorités de la présidence suédoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, ainsi que le bilan de la présidence slovaque sortante, figurent dans les dossiers.

## 3. ECHANGE DE VUES AVEC MME CECILIA MALMSTRÖM, MINISTRE DES AFFAIRES EUROPEENNES DE LA SUEDE

CM/Inf (2008) 16

CM/Inf (2008) 17

**Mme Malmström** présente les priorités de la présidence suédoise du Comité des Ministres, qui s'inscrivent dans la continuité des précédentes présidences. Ayant été membre du Parlement européen et de plusieurs de ses commissions, elle est attachée à ce que, dans le cadre de la présidence suédoise, le Comité des Ministres maintienne un dialogue de qualité et une bonne coopération avec l'Assemblée parlementaire. La présidence suédoise a établi ses priorités autour de quatre axes principaux.

La protection et la promotion des droits de l'homme constitue la mission essentielle du Conseil de l'Europe. La présidence suédoise fait donc de la consolidation du système de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et de la concrétisation de ces droits son premier objectif. Dans ce cadre, elle entend poursuivre la réflexion sur la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme, afin de garantir l'efficacité à long terme du système mis en place par la Convention. La Suède organisera début juin un séminaire sur « une mise en œuvre renforcée de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national », dont les conclusions seront prises en compte dans les décisions ultérieures de réforme de la Cour. La ratification du protocole n° 14 par tous les Etats membres est, dans ce contexte, indispensable. Une attention particulière sera également accordée aux différents organes de suivi du Conseil de l'Europe, dont le rôle essentiel dans la protection des droits de l'homme peut être renforcé par le développement de méthodes visant à appliquer plus efficacement les normes, et par l'octroi de ressources suffisantes. La mise en œuvre des droits de l'homme au niveau national sera le thème d'une conférence qui aura lieu à Stockholm en novembre 2008. La Suède accordera également priorité aux droits de l'enfant, par l'élaboration d'une nouvelle stratégie sur « la protection et la participation pour les enfants en Europe », qui sera examinée lors d'une conférence qui se tiendra en septembre prochain à Stockholm. La Suède souhaite notamment promouvoir auprès des autres Etats son expérience en matière de lutte contre la violence envers les enfants et d'interdiction des châtiments corporels. Les droits des personnes handicapées, avec la tenue d'une conférence commune avec le Conseil nordique, en octobre à Strasbourg, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre la violence à l'encontre des femmes, avec l'élaboration d'une stratégie, la traite des êtres humains, avec la mise en place d'un mécanisme de suivi prévu par la convention du Conseil de l'Europe, la protection des personnes appartenant à des minorités nationales, la lutte contre la discrimination pour des motifs d'orientation sexuelle, constituent

également des priorités au regard des droits de l'homme que la présidence suédoise entend privilégier.

Le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance dans les Etats membres constitue la seconde priorité de la présidence suédoise qui entend favoriser une approche systématique pour promouvoir le développement démocratique. Le Forum pour l'avenir de la démocratie offre une plateforme essentielle pour stimuler les progrès dans ce domaine. La présidence suédoise encouragera un suivi des propositions qui ont émergé du dernier Forum qui s'est tenu à Stockholm/Sigtuna en 2007, et elle soutiendra les travaux de la prochaine session du Forum, en octobre 2008. Promouvoir la démocratie implique également que les normes européennes en matière d'élections libres et équitables soient respectées. La présidence suédoise entend promouvoir l'efficacité de la coopération dans ce domaine et encourager l'assistance offerte par le Conseil de l'Europe. Tel est le sens de la déclaration du ministre des Affaires étrangères suédois et président du Comité des Ministres, Carl Bildt, le 23 mai, à propos des élections législatives en Géorgie. Par ailleurs, la présidence suédoise s'intéresse au développement démocratique du Belarus, et encouragera les initiatives de dialogue et de soutien à la société civile et aux médias indépendants au Belarus.

La présidence suédoise entend également mettre l'accent dans ses priorités sur le renforcement de la prééminence du droit en Europe, en tirant le plus grand parti de l'ensemble des instruments juridiques existants, des activités normatives, et des activités de sensibilisation et d'assistance aux Etats membres.

Enfin, la Suède cherchera à développer les relations et à renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et les autres organisations internationales – Union européenne, OSCE et ONU – en privilégiant la coordination, le dialogue et la complémentarité. La présidence suédoise entend favoriser le développement de relations de travail avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ; elle soutiendra également l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'ONU.

Il s'agit là d'un ensemble d'objectifs particulièrement ambitieux, étape indispensable pour rendre les droits de l'homme effectifs.

**Le Président** remercie Mme Malmström pour son discours.

En réponse aux questions posées par **M. Kox**, **Mme Malmström** indique, à propos de la ratification du Protocole n°14, que la présidence suédoise n'a pas de stratégie spécifique en la matière, mais qu'elle s'investira pour que le protocole entre en vigueur. S'agissant des relations avec l'Union européenne et du clivage au sein du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe entre le bloc des 27 et les non membres de l'Union, elle constate que la coopération avec l'Union n'est pas optimale et qu'une action prioritaire s'impose, par exemple avec l'Agence des droits fondamentaux.

En ce qui concerne le budget de l'Organisation et les obligations des Etats membres à cet égard, préoccupation première pour **M. Van den Brande** et **M. Kox**, lequel s'émeut de la situation financière désastreuse de l'Organisation, **Mme Malmström** reconnaît qu'elle n'a pas encore de réponse à donner.

**M. Greenway** considère qu'avant de réfléchir à de nouveaux engagements des Etats, il faut d'abord mettre en œuvre ceux qui existent, et il partage l'opinion de Mme Malmström sur ce point. En réponse à sa question sur la politique de voisinage de l'Union européenne, **Mme Malmström** considère qu'il faut améliorer la coopération avec les pays concernés, en identifiant des domaines spécifiques et des projets concrets dans lesquels cette coopération pourra prospérer. Cette question continuera à être pour la Suède une priorité, puisqu'elle exercera la présidence de l'Union dans un an.

Suite à une question de **Mme Hurskainen** sur le Belarus, **Mme Malmström** constate que la situation dans ce pays est déconcertante, l'espoir d'une amélioration s'étant amenuisée avec les événements plus récents. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne doivent œuvrer de concert au Belarus, et trouver les moyens d'améliorer le dialogue avec les autorités du pays, tout en maintenant le contact avec la société civile, l'opposition politique et l'intelligentsia.

**Le Président** remercie vivement la ministre des Affaires européennes pour son intervention et ses observations détaillées en réponse aux questions des membres.

#### 4. ECHANGE DE VUES AVEC M. ERKKI TUOMIOJA, PRESIDENT DU CONSEIL NORDIQUE

**Le Président** remercie chaleureusement M. Tuomioja d'avoir accepté l'invitation de la Commission permanente. Il salue le parcours politique de M. Tuomioja, parlementaire finlandais, ministre des Affaires étrangères de la Finlande entre 2000 et 2007, et président du Conseil Nordique en 2008, une institution dont les priorités rejoignent celles de l'Assemblée.

**M. Tuomioja**, Président du Conseil nordique, rappelle que les cinq pays nordiques constituent un bloc homogène et cohérent à de nombreux égards, bien qu'on puisse relever leurs différences apparentes: cinq monnaies différentes, cinq démarches distinctes, notamment par rapport aux questions européennes ou de défense, des régimes politiques différents - monarchies parlementaires ou républiques. Le Conseil nordique a été créé en 1952. Du point de vue institutionnel, après la tentative avortée, dans les années 70, de former une union économique des pays nordiques, les cinq Etats ont privilégié la voie de l'intégration dans l'Union européenne, plus large. Toutefois, les pays nordiques ont été, bien antérieurement à leur adhésion à l'Union, les pionniers de l'union des citoyens, en adoptant diverses mesures communes dans le domaine social, du travail, et de l'éducation notamment - libre circulation sans passeport entre les cinq pays, marché commun du travail, accords de sécurité sociale, droit de vote aux élections européennes, etc – démarche que l'Union européenne a initié des années plus tard. Il reste cependant des obstacles à lever qui sont à l'heure actuelle une priorité du Conseil Nordique, notamment dans le domaine économique.

Les pays nordiques ont, par ailleurs, toujours eu une attitude d'ouverture à l'égard des autres pays ; ils sont opposés au protectionnisme et sont activement engagés dans la coopération internationale à tous les niveaux, notamment au sein de l'Union européenne. Au niveau régional, cette coopération se traduit par l'engagement indéfectible des pays nordiques - du Conseil nordique - au sein de deux autres organisations : tous les pays nordiques sont membres du Conseil arctique et du Conseil des Etats de la mer Baltique, traduisant ainsi leur double préoccupation de voir résoudre les problèmes prioritaires des deux zones, arctique et baltique. Certes, la multiplicité des organisations de coopération dans la zone baltique peut générer la confusion, et il est effectivement question de la restructuration de ces organisations, mais il s'agit surtout de structures de moyens, qui permettent de résoudre des problèmes bien circonscrits. Ces institutions sont novatrices à plusieurs égards. Ainsi, le Conseil arctique est un forum unique, car les représentants des communautés indigènes y participent. Au sein de la coopération nordique, ce sont les régions autonomes qui y participent, sur un pied d'égalité avec les gouvernements des Etats membres.

La protection de l'environnement constitue la priorité absolue des travaux de ces assemblées, notamment le changement climatique et son impact dans la zone arctique et la zone baltique. Le rapport sur l'Arctique a ouvert les yeux du monde entier et de nombreux gouvernements sur l'impact des changements climatiques sur la région. La mondialisation est une question également cruciale qui est devenue une priorité du Conseil nordique. Les pays nordiques ont organisé en avril dernier le premier Forum sur cette question, qui a conduit à la publication du « baromètre nordique de la mondialisation » ; ce baromètre évalue la position des pays nordiques dans l'économie mondiale au regard notamment de leur performance économique et de leur compétitivité et recense les mesures adoptées par les pays nordiques dans ce domaine.

Le concept du modèle nordique de l'Etat providence, auquel nombre d'Etats et de citoyens européens se réfèrent, constitue un autre élément commun aux pays nordiques, que le Conseil nordique s'est efforcé d'analyser en profondeur dans un rapport récent. Ce modèle remonte aux années 60, bien que les bases en aient été jetées antérieurement, et repose sur des politiques d'inclusion et un principe de base : l'égal accès de tous les citoyens. En effet, les politiques sociales, qu'elles concernent le système de santé ou le système éducatif, ne visent pas seulement les plus démunis, les plus pauvres ; tous les citoyens bénéficient des mêmes droits, et ont accès aux droits sociaux sur un pied d'égalité, sans distinction, sans condition de ressources, soit gratuitement, soit par le versement d'une contribution. Ces systèmes ont été considérés comme un succès, mais ils ont comme contrepartie de devoir être financés par une fiscalité lourde.

Enfin, le tour d'horizon ne serait pas complet sans mentionner un autre trait commun aux pays nordiques : leur conception de la démocratie, qui est une des conditions du développement durable, et est intégrée en tant que telle dans la stratégie du Conseil Nordique en la matière.

**Le Président** remercie vivement M. Tuomioja pour son exposé très intéressant et donne la parole aux membres qui souhaitent poser des questions.

**M. Gross** félicite également M. Tuomioja pour son intervention qui révèle une approche originale et une mise en perspective intéressante et singulière des problèmes, notamment par l'attention donnée à la globalisation. La culture nordique est très prégnante en Europe, notamment dans ses liens avec la démocratie. Il s'interroge toutefois sur la corrélation entre la prospérité économique, de la Norvège notamment, tirée de l'exploitation pétrolière, et la démocratie. La richesse induite par le pétrole, qui ne peut masquer les problèmes de pauvreté, lui paraît être contraire à la démocratie.

**M. Tuomioja** rappelle que le modèle nordique repose sur un concept de démocratie universellement accepté dans les pays nordiques, qui puise ses racines au sein même de la société, et est relayé par les partis politiques, les syndicats, les mouvements corporatifs, etc.

**M. Van den Brande** évoque la coopération régionale, et s'interroge sur les limites géographiques qui peuvent s'imposer à une telle coopération en Europe. Si l'on tient pour logique que les pays nordiques participent à la coopération arctique, alors l'Europe pourrait tout autant s'engager dans une coopération méditerranéenne. Il s'interroge également sur la place et le rôle des régions autonomes dans cette architecture institutionnelle.

**M. Tuomioja** précise que le Conseil nordique étant une organisation parlementaire, les régions autonomes élisent leurs propres représentants. Il n'y a pas d'incohérence à s'investir dans des institutions géographiquement éloignées. Ainsi, lors de sa présidence de l'Union européenne en 2006, la Finlande a inclus la Dimension septentrionale comme politique commune de l'Union, tout en poursuivant, parallèlement, le dialogue sur le développement de la dimension méditerranéenne.

**M. Meale** salue les efforts de développement de la région arctique. Les perspectives de développement économique, notamment avec les ressources pétrolières et gazières, sont indiscutables. Il s'interroge également sur la sécurité de la région au regard des déchets nucléaires.

S'agissant de la question extrêmement polémique des déchets nucléaires, **M. Tuomioja** concède que personne ne possède LA solution, mais il est certain qu'il en existe une.

**Le Président** remercie une nouvelle fois chaleureusement M. Tuomioja de sa participation.

## 5. VERIFICATION DES NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 11616

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux représentants et suppléants au titre de la délégation parlementaire de l'Arménie, tels qu'ils figurent dans le Doc. 11616.

## 6. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2008) 4

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée au titre de la délégation de l'Arménie telles qu'elles figurent dans le document Commissions (2008) 4.

## 7. DEMANDE DE DEBAT D'ACTUALITE OU DE DEBAT SELON LA PROCEDURE D'URGENCE

**Le Président** déclare qu'aucune demande de débat d'actualité ou de débat selon la procédure d'urgence n'a été présentée dans les délais requis. En conséquence, le point 12 du projet d'ordre du jour est sans objet.

## 8. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2008) OJ 1 rév

**Le Président** informe les membres que M. Ayva, rapporteur pour avis, sollicite que le rapport « exploiter pleinement le potentiel de l'apprentissage électronique pour l'enseignement et la formation », qui figure au point 16 du projet d'ordre du jour, soit discuté plus tôt, ses obligations parlementaires le rappelant dans son pays. Il propose que ce point soit discuté après le point 10, et que la parole soit ensuite immédiatement donnée au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, qui n'a pas pu présenter sa communication lors de la réunion du Bureau, le matin. Par ailleurs, en raison

de l'indisponibilité de M. Eörsi, il n'y a pas lieu de discuter de l'observation des élections législatives en Géorgie, au point 11.

Le projet d'ordre du jour révisé, ainsi modifié, est **adopté**.

## 9. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES TENUES PAR L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE LE 17 AVRIL (APRES-MIDI) ET LE 18 AVRIL (MATIN) 2008

AS (2008) PV 17, 18

Les procès-verbaux des séances de l'Assemblée parlementaire du 17 avril (après-midi) et du 18 avril (matin) 2008 sont **approuvés**.

## 10. SAISINES, TRANSMISSIONS ET MODIFICATIONS DE SAISINES DES COMMISSIONS

AS/Bur (2008) 38

**Le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire** se réfère au document AS/Bur (2008) 38 qui contient les propositions relatives aux saisines, transmissions et modifications de saisines des commissions que le Bureau a examinées lors de sa réunion du 29 mai, et informe les membres des modifications intervenues suggérées par le Bureau sous ce point.

La Commission permanente **approuve** les renvois, modifications de renvois et prolongations de renvois tels qu'ils figurent en annexe 1 de l'annexe I ci-après.

*M. Lindblad, Vice-Président de l'Assemblée, remplace M. de Puig au fauteuil présidentiel.*

## 11. CULTURE, SCIENCE ET EDUCATION

### **Exploiter pleinement le potentiel de l'apprentissage électronique pour l'enseignement et la formation**

Doc. 11523  
Amendements

*Rapporteur de la commission de la culture, de la science et de l'éducation :  
M. Axel Fischer (Allemagne, PPE/DC)*

*Rapporteur de la commission des questions économiques et du développement (pour avis) : Mme Antigoni Papadopoulos (Chypre, ADLE)* Doc. 11525

*Rapporteur de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes (pour avis) : M. Lokman Ayva (Turquie, PPE/DC)*

**Mme Brasseur**, présidente de la commission de la culture, de la science et de l'éducation, présente le rapport «Exploiter pleinement le potentiel de l'apprentissage électronique pour l'enseignement et la formation» (Doc. 11523), le rapporteur, M. Fischer n'étant pas présent. Le rapport appelle les gouvernements européens à développer l'utilisation des outils et techniques d'apprentissage électronique dans l'enseignement et la formation, à l'école ou à distance, ces outils n'étant pas exploités dans toute la mesure de leur potentiel. L'apprentissage électronique offre également de nouvelles possibilités de formation professionnelle. Développer l'apprentissage électronique permet d'ouvrir l'éducation à des étudiants ou des personnes privés d'accès à l'enseignement classique. Le rapport avance plusieurs recommandations quant aux mesures spécifiques qui doivent être adoptées. Mme Brasseur précise que la commission de la culture a pris position sur les 15 amendements présentés par la commission des questions économiques et du développement, lors de sa dernière réunion, mais n'a pas examiné les autres amendements, qui ont été déposés postérieurement.

**Mme Papadopoulos** présente l'avis de la commission des questions économiques et du développement (Doc. 11525). Les outils d'enseignement via internet sont précieux tant pour l'accès à l'éducation des élèves et des étudiants que pour l'accès à la formation de groupes de population spécifiques, isolés. Dans un monde commercial hautement concurrentiel, la compétitivité économique et la prospérité de l'Europe à l'avenir dépendra de sa capacité à développer des produits et services innovants et à forte valeur ajoutée. Cela nécessite une amélioration constante du niveau d'éducation et de formation. L'apprentissage électronique doit donc être partie intégrante de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux. Toutefois, ces outils technologiques sont complexes et chers, et il est crucial de veiller à ce que leur accès ne soit pas restreint pour ces raisons, accroissant ainsi

davantage la fracture numérique. Enfin, l'utilisation de ces outils présente des dangers potentiels pour les enfants, pour leur santé et leur sécurité, notamment de cyberdépendance.

**M. Ayva** présente l'avis de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. L'apprentissage électronique, par la souplesse de son utilisation, permet de réduire les facteurs d'isolation qui privent certains groupes de personnes d'accès à un niveau d'enseignement et de formation optimal. Le développement de ces outils technologiques doit se faire au profit de certains groupes qui présentent des besoins de formation ou font face à des contraintes spécifiques, les élèves et étudiants handicapés ou les migrants par exemple. L'accessibilité à l'apprentissage électronique est ici le mot-clé. Les femmes qui ont dû mettre entre parenthèses leur vie professionnelle pour assumer des responsabilités familiales trouvent ainsi le moyen de poursuivre leurs études ou de mettre à jour leurs connaissances, ce qui facilite leur retour à l'emploi. Toutefois, l'apprentissage électronique a ses inconvénients, et notamment un coût. Son développement est de nature à induire des changements dans la société et pourrait engendrer des effets - sociologiques, psychologiques, pédagogiques - qu'il convient d'anticiper.

**M. Fischer**, rapporteur, remercie les deux commissions saisies pour avis de leur contribution très positive à son rapport. Il indique que la commission s'est prononcée favorablement sur la plupart des amendements présentés, et qu'il n'y a pas lieu de voter sur ceux qui ont été approuvés à l'unanimité.

**Le Président** indique que 20 amendements et un sous-amendement ont été présentés au projet de recommandation. Mme Brasseur présentera la position de la commission de la culture, de la science et de l'éducation pour chacun d'eux.

Suivant les indications données par **Mme Brasseur** et **Mme Papadopoulos**, **le Président** annonce que les amendements n° 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 13 et 15 au projet de recommandation, qui ont été approuvés à l'unanimité par la commission de la culture, de la science et de l'éducation, **sont déclarés adoptés**, en application de l'article 34.10 du Règlement.

**Mme Papadopoulos** présente l'amendement 5, au nom de la commission des questions économiques et du développement. **M. Fischer** présente un sous-amendement, auquel **Mme Papadopoulos** est opposée. **Mme Brasseur** indique que la commission de la culture, de la science et de l'éducation s'est déclarée favorable à l'amendement tel que sous-amendé. L'amendement 5 sous-amendé est **adopté**.

**M. Ayva** présente l'amendement 16, qui **est adopté**.

**Mme Papadopoulos** présente les amendements 10 et 12, au nom de la commission des questions économiques et du développement, auxquels **M. Fischer** se déclare opposé. **Mme Brasseur** confirme que la commission de la culture, de la science et de l'éducation s'est exprimée contre. Les amendements 10 et 12 sont **rejetés**.

**M. Ayva** présente l'amendement 17. **M. Sigfusson** présente un sous-amendement oral, visant à inclure les personnes vivant en zone rurale, qui **est adopté**. L'amendement 17 ainsi sous-amendé **est adopté**.

L'amendement 18 présenté par **M. Ayva** est **adopté**.

**M. Ayva** présente l'amendement 19. **M. Sigfusson** présente un sous-amendement oral, visant à inclure les personnes vivant en zone rurale, qui **est adopté**. L'amendement 19 ainsi sous-amendé **est adopté**.

L'amendement 20 présenté par **M. Ayva** est **adopté**.

L'amendement 14 présenté par **Mme Papadopoulos**, auquel **M. Fischer** et **Mme Brasseur**, au nom de la commission de la culture, de la science et de l'éducation, sont opposés, est **rejeté**.

**Le Président** met aux voix le projet de recommandation contenu dans le Doc. 11523, tel qu'amendé, qui **est adopté** à l'unanimité [Recommandation 1836 (2008)].

*M. de Puig, président de l'Assemblée, reprend la présidence de la réunion.*

## 12. COMMUNICATION DU SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

**Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Terry Davis**, se félicite de l'opportunité qui lui est donnée de s'adresser à la Commission permanente. Il souhaite concentrer son intervention sur trois questions – les campagnes en cours du Conseil de l'Europe, la visibilité de l'Organisation, et les relations extérieures, questions qui sont somme toute liées.

S'agissant des campagnes de sensibilisation du Conseil de l'Europe, la conférence de clôture de la campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, se déroulera les 10 et 11 juin prochains. Le rapport élaboré par la *task force* pour l'occasion formulera des recommandations d'actions futures, notamment celle, soutenue par l'Assemblée parlementaire, d'une convention pour lutter contre les violences commises contre les femmes. Cette campagne est significative également parce qu'elle marque, tout comme celle en cours sur la lutte contre la discrimination, un changement dans la nature des campagnes menées par le Conseil de l'Europe : il ne s'agit pas de se limiter à l'organisation de conférences ou de séminaires réunissant des ONG ou des représentants gouvernementaux, mais de s'adresser aux gens ordinaires et aux victimes, ainsi qu'aux médias ; il ne s'agit pas de prêcher des convertis, mais bel et bien d'aller évangéliser les agnostiques.

Améliorer la visibilité du Conseil de l'Europe est une priorité. Elle passe par la définition d'une stratégie de communication efficace et le recours à des professionnels de la communication. Des initiatives ont été prises par la direction de la communication du Conseil, notamment une coopération renforcée avec les grandes sociétés de radio-télédiffusion et avec la presse nationale, ainsi que la transformation du site internet de l'Organisation.

S'agissant des relations extérieures, le rapport du Secrétaire Général sur les relations extérieures du Conseil de l'Europe sera publié très prochainement. La question de la duplication et du chevauchement des activités entre organisations internationales, notamment l'Union européenne, reste prégnante. Le Secrétaire Général mentionne la signature d'une déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale de la Francophonie, en février 2008, rappelant que 25 des 47 Etats membres sont parties à cette organisation.

Enfin, le Secrétaire Général fait état de différentes réunions et rencontres qu'il a eues récemment.

Réagissant aux propos du Secrétaire Général sur la visibilité de l'Organisation, **M. Kox** considère qu'il y a encore bien des progrès à faire. La conférence du Mouvement européen qui s'est tenue aux Pays-Bas le 24 mai pour les 60 ans du Congrès de La Haye n'a pas eu la moindre publicité. La présente réunion n'a pas davantage attiré la presse. Dans un contexte de restrictions budgétaires, il s'interroge sur l'utilité de certaines campagnes du Conseil de l'Europe, telle celle sur la lutte contre la discrimination, qui manque de visibilité.

Le **Secrétaire Général** rappelle que les ressources financières de l'Organisation sont utilisées au mieux, avec rigueur, et dans le souci d'obtenir pour une activité donnée la meilleure visibilité possible. Par ailleurs, des efforts continuent d'être réalisés en matière de coordination interne des activités au sein de l'Organisation.

En réponse à **M. Meale**, le **Secrétaire Général** confirme que tous les efforts sont faits pour que la convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui est entrée en vigueur en février 2008, soit ratifiée par le plus grand nombre d'Etats membres possible.

**M. Seyidov** salue la campagne sur la violence contre les femmes qui a été excellente et efficace dans de nombreux Etats membres, et s'interroge sur les mesures à prendre pour que l'élan se poursuive. Revoir la méthodologie des campagnes de sensibilisation doit effectivement être une priorité.

**Mme Wurm** se félicite également des excellents résultats produits par cette campagne innovante, notamment parce qu'elle reposait sur l'utilisation des nouveaux outils technologiques. Le travail accompli ne s'arrête pas avec la conférence de clôture et il faut à présent envisager les moyens concrets d'en poursuivre les objectifs.

Le **Secrétaire Général** précise que la campagne en est dans sa phase finale d'évaluation, préalable nécessaire à la définition de nouvelles initiatives.



**M. Van den Brande** souhaite qu'une réunion bilatérale avec le Secrétaire Général soit organisée rapidement pour discuter plus en détail de certains sujets, notamment de la politique de communication.

### 13. OBSERVATION DES ELECTIONS

#### Observation des élections législatives en Serbie (11 mai 2008)

Doc. 11618

*Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau :*  
*M. Jean-Charles Gardetto (Monaco, PPE/DC)*

**M. Gardetto** présente le rapport de la commission *ad hoc* sur l'observation des élections législatives en Serbie. Ces élections étaient très bien organisées, et se sont déroulées globalement dans le respect des normes démocratiques ; la campagne a été particulièrement ouverte et très animée, avec un débat centré sur le Kosovo et l'Europe. Un véritable choix était offert aux électeurs. L'accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne est arrivé à point nommé pour redorer l'image de l'Europe dans l'électorat serbe. Toutefois, la campagne a été ternie par quelques débordements. La commission *ad hoc* a formulé quelques recommandations s'agissant notamment de modifications qui devraient être apportées à la législation électorale sur des points précis. Enfin, si pour ces élections la commission *ad hoc* de l'Assemblée a exercé le leadership de la mission d'observation, la nécessité demeure d'aboutir à la conclusion d'un protocole de coopération avec les autres organisations internationales qui effectuent des missions d'observation pour éviter toute concurrence sur le terrain.

**M. Aligrudic** se félicite du déroulement de ces élections qui, en dépit de quelques incidents isolés, témoignent de la maturité politique de la Serbie.

Pour **M. Kox**, ces élections montrent que, même dans un contexte politique difficile, il est possible d'avoir des élections libres et équitables.

La Commission permanente **prend note** du rapport (Doc. 11618).

### 14. QUESTIONS ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT

#### a. Budgets du Conseil de l'Europe pour l'exercice 2009

Doc. 11599

#### b. Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2009

Doc.11600

Amendements

*Rapporteur de la commission des questions économiques et du développement :*  
*M. Paul Wille (Belgique, ADLE)*

**M. Wille** présente le rapport sur les «Budgets du Conseil de l'Europe pour l'exercice 2009» (Doc. 11599) ainsi que le rapport sur les « Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2009 » (Doc. 11600). L'Assemblée n'a cessé de tirer la sonnette d'alarme ces dernières années sur la dégradation de la situation financière du Conseil de l'Europe. Une gestion efficace doit aller de pair avec une vision à moyen et long terme de l'Organisation. S'agissant de l'audit des comptes 2006, il soutient pleinement l'analyse et les recommandations de l'auditeur externe, notamment sa remarque de réduire le temps consacré par le personnel à des tâches administratives au profit d'une plus grande attention aux programmes d'activités de l'Organisation. En ce qui concerne le budget actuel et les perspectives pour 2009, la politique de croissance zéro en termes réels du budget a des effets négatifs tant sur les programmes d'activités que sur la gestion du personnel. La question centrale est toujours celle de l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme et de lui donner les moyens de travailler sans empiéter sur les activités des autres organes. Toutefois, pour la première fois depuis plusieurs années, la Cour ne demande pas de crédits supplémentaires. Il est urgent de projeter le Conseil de l'Europe dans le futur et d'examiner de près les moyens d'endiguer sa mise sous soins palliatifs. C'est la responsabilité des gouvernements, et la question budgétaire doit être mise à plat lors du Comité mixte. Il en est de même du « trou » dans le fonds de réserve des pensions : il faut que les Etats assument les conséquences de leurs décisions passées et respectent leurs engagements financiers.

S'agissant plus spécifiquement du budget de l'Assemblée, une excellente gestion ne peut pallier un manque de crédits. L'Assemblée a consenti des efforts importants de rationalisation dans son

fonctionnement. Elle a désormais atteint un seuil de financement où toute réduction supplémentaire de ses crédits impliquera des changements plus drastiques dans ses activités et son mode de fonctionnement.

Le **Secrétaire Général** réagit à l'exposé du rapporteur. Il n'est pas correct d'affirmer que les fonctionnaires quittent l'Organisation ; le Conseil de l'Europe a l'un des taux de départ les plus faibles des organisations internationales.

Pour **M. Meale**, la stratégie de croissance zéro est inacceptable, tout comme l'est la situation du système de pensions des agents.

**M. Kox** déplore que le Comité des Ministres n'ait pas réagi comme l'Assemblée l'aurait souhaité. Il appartient donc aux présidents des délégations nationales d'interpeller leurs gouvernements tant sur la nécessité d'accroître le budget de l'Organisation que, plus généralement, sur la nécessité de soutenir ses actions.

**M. Braun**, Président de la commission des questions économiques et du développement, souscrit pleinement à l'intervention de M. Wille. Il rappelle que la commission a tenu un échange de vues avec le Secrétaire Général lors de sa réunion de mars 2008. Les rapports présentés comportent un langage ferme, hélas indispensable pour comprendre l'urgence de la situation.

**Le Président** indique que deux amendements ont été présentés au projet d'avis.

**M. Wille** présente l'amendement 1 et **Mme Brasseur** soutient l'amendement 2. Les amendements 1 et 2 sont **adoptés** à l'unanimité.

**Le Président** met aux voix le projet d'avis tel qu'amendé contenu dans le Doc. 11599, qui **est adopté**, à l'unanimité [Avis n° 268 (2008)].

**Le Président** soumet ensuite au vote le projet d'avis contenu dans le Doc. 11600, qui **est adopté**, à l'unanimité [Avis n° 269 (2008)].

## 15. ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET QUESTIONS TERRITORIALES

### Les munitions chimiques ensevelies dans la mer Baltique

Doc. 11601

*Rapporteur de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales :  
M. Gediminas Jakavonis (Lituanie, ADLE)*

**M. Jakavonis**, rapporteur, présente le rapport sur « les munitions chimiques ensevelies dans la mer Baltique (Doc. 11601) et en rappelle le contexte historique. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les Alliés ont déversé en mer du Nord et en mer Baltique quelques 300.000 tonnes d'armements chimiques non utilisés par l'Allemagne et d'autres armées. Les informations sur les sites d'enfouissement sont classées secrètes depuis plus de 60 ans. Au vu des risques que ces munitions font peser sur l'environnement marin, ainsi que sur les activités de la pêche, il est indispensable que les Etats concernés – le Royaume-Uni et les Etats-Unis – et l'OTAN déclassifient ces informations. L'Assemblée doit leur adresser un message très ferme. Ces sites d'ensevelissement sont pour certains connus, grâce aux études effectuées notamment par Helcom, la commission pour la protection de l'environnement marin de la zone de la mer Baltique, et le Conseil Baltique. La levée du secret est d'autant plus indispensable pour évaluer l'état actuel des munitions et empêcher une catastrophe environnementale qu'il existe un projet de construction d'un gazoduc en mer Baltique reliant la Russie à l'Allemagne.

**M. Meale**, président de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, souligne l'importance et la qualité du travail effectué par le rapporteur et la commission, qui repose sur la contribution de plusieurs experts.

**Le Président** met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 11601, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1612 (2008)].

## 16. QUESTIONS POLITIQUES

**Exploiter l'expérience acquise dans le cadre des « commissions vérité »** Doc. 11459

*Rapporteur de la commission des questions politiques :*  
*M. Andreas Gross (Suisse, SOC)*

**M. Gross**, rapporteur, présente le rapport « exploiter l'expérience acquise dans le cadre des "commissions vérité" » (Doc. 11459). Ces « commissions vérité » constituent un concept original. Organes non judiciaires, elles sont créées en complément de la justice pénale pour répondre à un objectif clair : enquêter pour établir la vérité sur des événements violents du passé, conflits intérieurs ou guerres, et promouvoir la réconciliation dans des sociétés déchirées par ces événements. Toutes présentent des caractéristiques similaires. L'expérience positive acquise dans certains pays – Afrique du Sud, Argentine, Chili, etc – démontre que ces commissions sont un instrument efficace de réconciliation nationale. Nombre de pays en Europe dans lesquels l'héritage du passé divise la société pourraient tirer parti de cette expérience, notamment la Fédération de Russie avec la Tchétchénie.

**Le Président** soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc 11459, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1613 (2008)].

## 17. QUESTIONS DIVERSES

**M. Van den Brande** revient sur la question soulevée plus tôt lors de l'intervention du Secrétaire Général concernant la politique de communication du Conseil de l'Europe. De nombreux problèmes existent quant à la manière dont la direction de la communication mène cette politique. Un dialogue avec le Secrétaire Général sur ce point s'impose.

## 18. PROCHAINE REUNION

**Le Président** informe les membres des dispositions prévues.

La Commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion à Madrid, le vendredi 28 novembre 2008, sous réserve de confirmation de la date.

La réunion **est close** à 17 h 10.

**ANNEXE I****LISTE DES PARTICIPANTS****Président de l'Assemblée parlementaire**

M. Lluís Maria de PUIG Espagne

**Vice-Président(e)s de l'Assemblée parlementaire**

M. Joachim HÖRSTER Allemagne  
 M. Paul WILLE Belgique  
 M. Göran LINDBLAD Suède  
 M. Jean-Claude MIGNON France  
 M. Serhiy HOLOVATY Ukraine  
 Mme Danuta JAZŁOWIECKA Pologne  
 M. Mladen IVANIĆ Bosnie-Herzégovine  
 M. Konstantin KOSACHEV Fédération de Russie  
 M. Davit HARUTYUNYAN Arménie  
 M. Samad SEYIDOV Azerbaïdjan  
 M. Miloš ALIGRUDIĆ Serbie  
 M. Andros KYPRIANOU Chypre

**Président(e)s de Groupes politiques**

M. Luc Van den BRANDE Groupe du Parti populaire européen  
 M. Andreas GROSS Groupe socialiste  
 M. Mátyás EÖRSI Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
 M. Tiny KOX Groupe pour la gauche unitaire européenne

**Président(e)s de délégations nationales**

M. Aleksandër BIBERAJ Albanie  
 Mme Gisela WURM Autriche  
 Mme Anna ČURDOVÁ République tchèque  
 M. Andres HERKEL Estonie  
 Mme Sinikka HURSKAINEN Finlande  
 M. Zoltán SZABÓ Hongrie  
 Mme Guðfinna S. BJARNADÓTTIR Islande  
 M. Jean-Charles GARDETTO Monaco  
 Mme Darja LAVTIŽAR-BEBLER Slovénie  
 M. Maximilian REIMANN Suisse  
 M. Ivan POPESCU Ukraine

**Président de la Commission des questions économiques et du développement**

M. Márton BRAUN (EPP/CD) Hongrie

**Présidente de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population**

Mme Corien W.A. JONKER (EPP/CD) Pays-Bas

**Présidente de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation**

Mme Anne BRASSEUR (ALDE) Luxembourg

**Président de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales**

M. Alan MEALE (SOC) Royaume-Uni

**Président de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes**

M. Steingrímur J. SIGFÚSSON (UEL) Islande

**Président de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles**

M. John GREENWAY (GDE) Royaume-Uni

**Rapporteurs (non membres de la Commission permanente)**

M. Lokman AYVA Turquie

M. Axel FISCHER Allemagne

Mme Antigoni PAPADOPOULOS Chypre

M. Gediminas JAKAVONIS Lituanie

**Egalement présents :****Autres membres de l'Assemblée parlementaire**

Mme Anna BENAКИ Grèce

**Personnalités invitées**

M. Per WESTERBERG, Président du Parlement suédois

Mme Cecilia MALMSTRÖM, ministre des Affaires européennes de la Suède

M. Erkki TUOMIOJA, Président du Conseil Nordique

**Représentant auprès du Conseil de l'Europe**

M. Viacheslav EGOROV, Adjoint au Représentant permanent de la Russie auprès du Conseil de l'Europe

**Secrétariat de l'Assemblée parlementaire**

M. Mateo SORINAS, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire

M. Wojciech SAWICKI, Directeur Général

M. Horst SCHADE, Directeur des services généraux

M. Alfred SIXTO, Chef du Service de la Séance

M. Kjell TORBIÖRN, Chef du Bureau du Secrétaire Général de l'Assemblée et Chef du Secrétariat du Bureau de l'Assemblée

M. Petr SICH, Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée parlementaire

Mme Valérie CLAMER, Secrétaire de la Commission Permanente

Mlle Alexandra ALLEON, Secrétaire adjointe du Bureau de l'Assemblée

**Conseil de l'Europe**

M. Terry DAVIS, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Mme Mireille PAULUS, Secrétaire du Comité des Ministres

Mme Stefania KRUGER, Cabinet du Secrétaire Général

**ANNEXE II****CARNET DE BORD**

La **Commission permanente**, réunie le 29 mai 2008 à Stockholm, sous la présidence de M. de Puig, Président de l'Assemblée, puis de M. Lindblad, Vice-président de l'Assemblée :

- a entendu une allocution de bienvenue de M. Per Westerberg, Président du Riksdag ;
- a tenu un échange de vues avec Mme Cecilia Malmström, ministre des Affaires européennes de la Suède ;
- a tenu un échange de vues avec M. Erkki Tuomioja, Président du Conseil Nordique ;
- a ratifié les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par la délégation d'Arménie ;
- a ratifié les changements dans la composition des commissions de l'Assemblée en ce qui concerne la délégation d'Arménie ;
- a ratifié les renvois, modification et prolongation de renvois proposés par le Bureau figurant dans l'annexe I ci-après ;
- a entendu une communication du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ;
- a tenu un échange de vues sur l'observation des élections législatives en Serbie (11 mai 2008), et a pris note du rapport de la commission *ad hoc* du Bureau ;
- a adopté, au nom de l'Assemblée, les textes suivants :

**Avis 268 (2008)****Budgets du Conseil de l'Europe pour l'exercice 2009****Avis 269 (2008)****Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2009****Recommandation 1836 (2008)****Exploiter pleinement le potentiel de l'apprentissage électronique pour l'enseignement et la formation****Résolution 1612 (2008)****Les munitions chimiques ensevelies dans la mer Baltique****Résolution 1613 (2008)****Exploiter l'expérience acquise dans le cadre des « commissions vérité »**

- a décidé de se réunir :

. à Madrid (Espagne), le 28 novembre 2008 (date à confirmer).

## Annexe 1

### Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

#### A. RENVOIS EN COMMISSIONS

**Doc. 11558**

**Proposition de résolution présentée par M. Margelov et plusieurs de ses collègues  
Islam, islamisme et islamophobie en Europe**

*Renvoi à la commission de la culture, de la science et de l'éducation pour rapport et à la commission des questions politiques pour avis, afin d'examiner le paragraphe 3 de la proposition*

**Doc. 11571**

**Proposition de résolution présentée par M. Pieter Omtzigt et plusieurs de ses collègues  
Enfants privés de soins parentaux: nécessité d'agir d'urgence**

*Renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille pour rapport*

**Doc. 11572**

**Proposition de résolution présentée par M<sup>me</sup> Carina Ohlsson et plusieurs de ses collègues  
Les enfants témoins de violence domestique**

*Renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille pour rapport, et à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes pour avis*

**Doc. 11573**

**Proposition de résolution présentée par M<sup>me</sup> Christine McCafferty et plusieurs de ses collègues  
La coopération entre le Conseil de l'Europe et le Maghreb dans la lutte contre l'exclusion sociale**

*Renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille pour rapport*

**Doc. 11574**

**Proposition de résolution présentée par M. Konstantin Kosachev et plusieurs de ses collègues  
Traitement inhumain de personnes et trafic illicite d'organes humains au Kosovo**

*Renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour rapport*

**Doc. 11578**

**Proposition de résolution présentée par M. Francis Grignon et plusieurs de ses collègues  
Protéger l'innovation et les consommateurs en Europe**

*Consultation de la commission des questions économiques et du développement sur d'éventuelles suites à donner*

**Doc. 11581**

**Proposition de résolution présentée par M. John Prescott et plusieurs de ses collègues  
Les défis posés par le changement climatique**

*Renvoi à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales pour rapport*

**Doc. 11582**

**Proposition de résolution présentée par M. Bernard Marquet et plusieurs de ses collègues**  
**L'eau: un enjeu stratégique pour le Bassin méditerranéen**

*Renvoi à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales pour rapport*

**Doc. 11583**

**Proposition de résolution présentée par M. Paul Rowen et plusieurs de ses collègues**  
**Les droits de l'homme et les sections des affaires familiales en Angleterre et au pays de Galles**

*Transmission à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour information*

**Doc. 11520**

**Proposition de résolution présentée par M<sup>me</sup> Bilozir et plusieurs de ses collègues**  
**Expatriés européens: relations qu'ils entretiennent avec leurs pays d'origine**

*Renvoi à la commission des migrations, des réfugiés et de la population pour rapport*

**B. MODIFICATION DE RENVOI**

**Décision du Bureau du 17 décembre 2007**  
**Situation de la démocratie en Europe**  
**Renvoi n° 3413 du 21 janvier 2008**

*Renvoi à la commission des questions politiques pour rapport, et à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes pour avis*

**C. PROLONGATION DE RENVOI**

**Doc. 10753**

**Proposition de résolution présentée par Mme Bousakla et plusieurs de ses collègues**  
**Enlèvement et «rééducation» de femmes et d'enfants musulmans ayant adopté une orientation trop «occidentale»**  
**Renvoi n° 3200 du 17 mars 2006 – validité: 17 mars 2008, prolongé au 27 juin 2008 par décision du Bureau du 21 janvier 2008**

*Prolongation jusqu'au 31 décembre 2008.*